



RIPAMME

Relais Intercommunal Parents - Assistants Maternels - Enfants



MIEUX COMPRENDRE L'ENFANT

Allaitement ou biberon, comment choisir ?



Dépot Légal mai 2013

Directeur de publication :

Stéphane Piquet

Conception :

*Liffre-Cormier Communauté
avec la participation financière de la CAF
d'Ille-et-Vilaine*

Conception et réalisation graphique :

Service communication

Crédit photo :

Freepik

Impression :

*Imprimé sur du papier FSC mix crédit
Imprimerie Média graphic*

Journal distribué gratuitement

N° ISSN 2268-1159



www.facebook.com/LiffreCormier/



[@Liffre_Cormier](https://twitter.com/Liffre_Cormier)

Édito

Il y a des périodes où certains métiers prennent encore plus de sens et d'importance qu'à l'accoutumée sans pour autant se retrouver sous le feu des projecteurs. Ceux de la petite enfance en font partie. En ces temps difficiles liés à la crise sanitaire, les assistantes maternelles et l'ensemble des professionnels du RIPAME sont restés mobilisés, malgré les circonstances et les obstacles auxquels chacun a eu à faire face. Ainsi, les enfants continuent à bénéficier de leur lieu d'accueil et les parents d'espaces de conseils et d'échanges. A travers cet éditto, je souhaitais remercier l'ensemble de ces acteurs pour leur implication quotidienne. C'est une façon de vous mettre un peu en lumière !

Philippe Rocher,

Vice-Président du CIAS délégué à la Petite Enfance

Sommaire

Mieux comprendre l'enfant	3
<i>Allaitement ou biberon, comment choisir?</i>	
Actualités	6
Le point sur...	7
<i>La formation continue des assistants maternels du particulier employeur</i>	
Retour sur...	9
<i>La visio-conférence «Vivre au temps du coronavirus»</i>	
Zoom sur...	11
<i>Les différents modes d'accueil</i>	
Infos pratiques	12

Le mot de l'équipe

« Le plus important à garder en mémoire, c'est que tout le monde a besoin d'un réservoir rempli d'attachement par du contact humain et des liens affectifs. » Lawrence Cohen (psychologue clinicien).

En ces temps incertains où les adultes ont parfois du mal à se projeter, à créer ou retrouver du lien social, il est important de se placer à la hauteur des enfants qui continuent de grandir et de s'épanouir avec l'innocence et la joie qui les caractérisent. Ainsi, dès la naissance, parler au tout-petit et l'accompagner dans chaque moment de vie, afin qu'il évolue le plus sereinement possible, soutenu et écouté par ses proches, va lui permettre de créer du lien.

ALLAITEMENT OU BIBERON

comment choisir ?

Que l'on soit parent ou professionnel de la petite enfance, la question de l'alimentation de l'enfant se pose et évolue en fonction des besoins et des attentes de chacun. Entre biberon et allaitement, les idées reçues sont nombreuses : nous vous proposons ici, un vrai/faux pour enrichir votre réflexion.

La décision d'allaiter ou de donner le biberon appartient au couple ...

VRAI !

L'arrivée d'un bébé est un moment fort, les couples souhaitent pouvoir le vivre comme ils l'ont imaginé. De nombreux choix s'imposent alors à eux, dont la question de l'allaitement maternel et/ou du biberon. Le contact peau à peau, la bonne digestion, la transmission des anticorps de la maman, peuvent orienter les parents vers le choix de l'allaitement. Donner le biberon peut aussi en rassurer d'autres car cela permet, entre autres, la participation de l'autre parent, la possibilité de s'absenter pour la maman et le fait de savoir si l'enfant boit vraiment et en quelle quantité, ou s'il tète simplement. Donner le biberon peut amener parfois des réflexions de la part de l'entourage et/ou du corps médical, un sentiment de culpabilité peut alors s'installer pour les parents. Mais le meilleur choix parental est celui qui est fait dans un souci de bien-être pour l'enfant et ses parents.

En choisissant l'allaitement, les liens créés avec le tout petit sont plus forts....

FAUX !

La relation qui se construit entre l'enfant et ses parents commence dès la grossesse et se poursuit après la naissance qu'il soit nourri au sein ou au biberon. Cette relation privilégiée favorise l'attachement. Ce moment ne sert pas seulement à alimenter le bébé, mais aussi à répondre à ses autres besoins : chaleur, amour et interactions où tous ses sens sont en éveil. Dans la relation, adulte et enfant vont se nourrir intensément du regard de l'autre, de l'odeur et de la voix. Ce moment d'échange fort est essentiel pour créer un lien d'attachement.

Un bébé allaité sollicite plus souvent sa mère qu'un bébé nourrit au biberon...

VRAI !

Un bébé allaité mange en petites quantités, car il est plus fatiguant pour lui de tirer le lait sur le sein, que sur une tétine. Il réclame donc plus souvent à manger. Le parent ne perçoit pas de la même façon un bébé allaité qui pleure, qu'un bébé nourri au biberon qui pleure. La maman qui allaite peut se poser la question sur ce que boit son enfant, la quantité, la qualité, et par conséquent focaliser davantage sur les pleurs de son bébé.

Il est parfois douloureux d'entendre un bébé pleurer de faim, surtout s'il refuse toute proposition de l'adulte bienveillant. Faire preuve d'écoute, d'attention, de patience, et envelopper l'enfant dans les bras seront précieux pour lui à ce moment-là afin de l'aider à se sécuriser et s'apaiser.





Le lait maternisé et le lait maternel s'adaptent aux besoins de l'enfant...

VRAI !

Le lait maternel évolue constamment selon les besoins de l'enfant. Sa composition varie au cours de la tétée, s'enrichit au fur et à mesure que le sein se vide ou lorsque les tétées se rapprochent, mais aussi au cours de la journée et au fil des mois pour s'adapter aux besoins du bébé qui grandit.

Lait infantile, lait 1^{er} âge, préparation pour nourrisson, lait 2^{ème} âge, il n'est pas toujours simple de s'y retrouver. Les laits infantiles tentent de se rapprocher, autant que possible, des qualités nutritionnelles du lait maternel. Le choix du lait dépend en priorité de l'âge de l'enfant, de son état physiologique et de ses spécificités (risques allergiques...).

Il faut arrêter d'allaiter son enfant au moment de la reprise du travail...

FAUX !

La reprise du travail entraîne toutes sortes de questionnements et d'inquiétudes, notamment en ce qui concerne l'allaitement. Pourtant il n'y a aucune obligation d'arrêter.

Le tandem parents-professionnel doit être empreint, à la base, de respect mutuel pour être efficace dans la prise en charge de l'enfant allaité et cela passe par la communication. La période d'adaptation, propice aux échanges, est l'occasion de pouvoir faire connaissance, créer du lien, pour pouvoir organiser ensemble un accueil adapté à l'allaitement (la maman qui tire son lait que l'assistante maternelle peut donner, continuité de l'allaitement à la maison et biberon chez l'assistante maternelle, maman qui vient allaiter sur place...).

* Pouvoir prévenir les futurs changements et séparations est essentiel pour faciliter l'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle ou à la crèche. Il est important d'accompagner l'enfant à se familiariser avec le biberon en le lui proposant en amont. L'autre parent remplira alors toute sa fonction de tiers en prenant ce rôle. Cela permettra également au bébé de comprendre ce qui est en train de se passer : prendre de la distance avec le sein de sa maman.

Malgré toutes ces précautions, chaque enfant réagira différemment et aura besoin de plus ou moins de temps pour s'habituer à ce changement important, et même parfois au-delà de la période d'adaptation.

Si le bébé refuse le biberon, il est toujours possible de lui proposer d'autres solutions alternatives comme donner le lait au verre, à la cuillère ou à la pipette.

**Ce que prévoit la loi : Les articles L 1225-30 à L 1225-33 du Code du Travail prévoient de libérer une heure par jour pour tirer votre lait ou allaiter votre bébé, jusqu'au 1 an de l'enfant.*

Accompagnement de la PMI :

Les professionnelles de la protection maternelle et infantile (PMI) vous accompagnent en tant que parents à répondre aux questions que vous vous posez sur votre enfant y compris concernant le mode d'alimentation choisi. Ainsi, dès la grossesse ou après la naissance de votre bébé, vous pouvez prendre contact avec une infirmière-puéricultrice pour avoir des conseils et trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'allaitement maternel, de la pratique (ex : accompagnement sur une tétée...) aux difficultés rencontrées, en lien avec les besoins spécifiques de votre enfant. Elles pourront vous soutenir quel que soit votre projet et sa durée.

La reprise de travail peut également amener différentes réflexions, « passer au biberon ou continuer l'allaitement ? », c'est pourquoi, les professionnelles sont également disponibles pour les assistantes maternelles qui accueillent de jeunes enfants afin de réfléchir ensemble à l'organisation la plus appropriée dans chaque situation comme celle de l'accueil d'un enfant allaité.

Anne-Sophie Le Grand et Solenne Brosse

Infirmières Puéricultrices au CDAS des Marches de Bretagne.
02.22.93.64.60

Les permanences ou rendez-vous à domicile sont gratuits et peuvent porter sur tous les soins à apporter à votre bébé au quotidien.

5

En conclusion,

chaque personne, chaque famille, chaque situation est unique. Il est donc essentiel de se faire confiance, de faire abstraction des idées reçues. Ce choix qui est personnel vous permettra d'accueillir bébé dans une atmosphère sereine. Car il est préférable d'allaiter ou donner un biberon avec amour que de faire un choix qui n'est pas le sien... dicté par un discours culpabilisateur.

L'indemnité d'entretien

Le montant minimal de l'indemnité d'entretien se calcule sur 85% du minimum garanti (3.65€). D'où le montant de l'indemnité d'entretien depuis le 1^{er} janvier 2021 à 3,1024€ pour 9h d'accueil.

Cette indemnité, versée à l'assistante maternelle, permet de couvrir les dépenses en investissements, jeux et matériels d'éveil, l'entretien du matériel utilisé, la part de consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, etc.

L'assistante maternelle peut prétendre à d'autres indemnités (frais de repas, de déplacement), selon les modalités convenues au contrat.



Activités sociales et culturelles

Les partenaires sociaux lancent un tout nouveau service pour améliorer le quotidien des 1,4 million de salariés et assistants maternels du particulier employeur. La plateforme www.asc-loisirs-emploidomicile.fr permet de bénéficier d'offres exclusives de vacances, de sorties culturelles, d'activités sportives et de loisirs à des tarifs avantageux.

En pratique, le salarié doit se rendre sur le site www.asc-loisirs-emploidomicile.fr et créer son compte personnel, avec son numéro CESU/Pajemploi figurant sur ses bulletins de salaire. Une fois le compte créé, les offres disponibles sont accessibles.

Une part des cotisations sociales du salaire vient financer ce nouvel avantage pour les salariés, chaque fois qu'un particulier employeur fait sa déclaration sur le CESU ou Pajemploi (sans impact sur le coût de l'emploi à domicile).



Nouveaux numéros de téléphone Pajemploi et CAF

Le numéro de téléphone pour contacter le centre national **Pajemploi** a changé au 1^{er} janvier 2021. Le service qui était auparavant payant devient gratuit. Seule la communication est facturée par l'opérateur téléphonique, le prix d'un appel. Vous pouvez désormais composer le nouveau numéro : **0 806 807 253**.

Depuis le 16 décembre, tous les numéros des **CAF** en 0810 sont remplacés par un numéro unique : le **3230**. Renseigner son numéro de département suffit pour être redirigé vers la CAF de son département. (Prix d'un appel local)

Rémunération des assistantes maternelles :

Elle se calcule par référence au Smic horaire (selon la formule « $0,281 \times \text{Smic horaire brut}$ »*).

Au 1^{er} janvier 2021, le taux horaire du Smic a augmenté. Par conséquent, la rémunération horaire brute minimale pour les assistants maternels est de 2,88 €.

**article D423-9 du Code de l'action sociale et des familles*

A noter : l'augmentation systématique du salaire ne concerne que les personnes rémunérées au minimum légal. Une personne rémunérée au-delà de ce minimum légal ne peut exiger une revalorisation à chaque hausse du Smic (sauf accord entre les 2 parties mentionnées au contrat).

6



Pôle Ressources et Handicap

L'association Merlinpinpin met en place en Ile-et-Vilaine des projets favorisant la mixité entre enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique et enfants valides.

Vous accueillez ou allez accueillir un enfant ayant des besoins particuliers de moins de 6 ans, et vous recherchez une information, un interlocuteur vers qui vous tourner ?

Le Pôle Ressource Petite Enfance et Handicap 35 peut vous répondre.

Des journées de sensibilisation sont proposées en 2021, sur la thématique : « L'accueil des enfants différents » : le 8 avril 2021 à Janzé, le 3 juin 2021 à la Richardais. Seront abordés : le cadre réglementaire, la notion d'inclusion, les différents types de handicap ainsi que les grandes lignes des adaptations et aménagements possibles, et la communication avec les familles.

Plus de renseignements : <https://www.merlinpinpin.org/>, 02 23 35 40 10 ou contact@merlinpinpin.com



LA FORMATION CONTINUE

des assistants maternels du particulier employeur

La formation continue est un droit accessible à tous les salariés. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les assistants maternels ont accès à la formation professionnelle continue. Ses conditions et modalités d'accès sont établies par l'accord du 7 juin 2016, dans le cadre de la Convention Collective Nationale.

7

La formation peut s'effectuer :

- **Pendant le temps de travail** : les contrats conclus avec les employeurs sont maintenus. Les heures d'accueil qui étaient prévues au contrat ne sont pas rémunérées par l'employeur, mais prises en charge par AGEFOS-PME. Cette organisation s'anticipe : l'assistant maternel peut présenter son projet professionnel de partir régulièrement en formation dès les premières rencontres avec les parents, puis au moment de s'inscrire à une formation. Cela permettra aux familles de trouver une solution d'accueil (familiale, ou en dépannage par d'autre(s) professionnel(les)).

- **En dehors du temps de travail** : l'assistant maternel bénéficie d'une allocation de formation, fixée à 4,58 € au 1^{er} janvier 2021, payée par l'AGEFOS-PME.

A l'issue du premier module de formation, un « Passeport formation » est délivré. Il attestera des compétences professionnelles acquises à chaque nouvelle formation.

Deux types de financement possibles :

- **Le Compte Personnel de Formation** : il permet de se former dans tous les domaines pour les formations qualifiantes dont la liste est disponible sur le site :

<http://www.moncompteformation.gouv.fr>

Pour en bénéficier, un an d'activité est nécessaire : 24 h de formation se cumulent par année d'ancienneté (plafonnées à 150 h, sur 10 ans maximum).

- **Le Plan de Formation** : en lien avec le métier d'assistant maternel et actif dès la première heure de travail, il permet de bénéficier de 58h annuelles (non cumulables).

Nouveauté : Depuis le 1^{er} Janvier 2021, la rémunération des heures de formation sera versée sur le compte de l'assistante maternelle par Agefos PME, et ne passera plus par l'employeur facilitateur.

Le catalogue des formations IPERIA est disponible auprès des animatrices Ripame ou sur <https://www.iperia.eu/>



Vous pouvez également appeler gratuitement le 0800 820 920



Témoignage de Isabelle G., assistante maternelle à Ercé près Liffré

Depuis quand êtes-vous assistante maternelle ? Et pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

Je suis assistante maternelle agréée depuis 12 ans.

J'ai découvert ce métier le jour où j'ai moi-même laissé mon enfant en garde, j'ai alors compris que ce métier était fait pour moi, c'est devenu une évidence. En effet j'ai toujours été attirée par le domaine de la petite enfance, et le fait de devenir maman a, je pense, consolidé ce choix. Ce qui me plaît dans le métier d'assistante maternelle est le fait de pouvoir travailler en autonomie à mon domicile et de pouvoir concilier ma vie familiale et professionnelle. Travailler auprès de jeunes enfants, participer à leur éveil m'apporte un véritable épanouissement.

Pouvez-vous facilement partir en formation ? Comment vous organisez-vous ?

J'ai récemment participé à la formation sur la langue des signes «un mot un signe» organisée par l'organisme Agora Services sur Liffré. Nous étions un petit groupe de 6 assistantes maternelles, la formation s'est déroulée sur 3 samedis. Une formation adaptée à notre métier, plus que complète qui permet de ressortir avec un bon bagage de signes. J'y ai trouvé une très bonne ambiance, une formatrice très sympathique, à l'écoute de nos demandes tout en sachant être professionnelle.

La démarche est accessible, il suffit de faire la demande auprès de l'organisme qui propose la formation. Les démarches sont maintenant simplifiées car l'allocation nous est désormais directement reversée sans transitée par le parent facilitateur.

Les parents employeurs sont généralement conciliants et m'encouragent à faire ses formations.

Personnellement je préfère effectuer les formations en dehors de mon temps de travail, les samedis ou ce qui est aujourd'hui proposé par divers organismes à distance via l'écran d'ordinateur. Cette organisation est je trouve moins contraignante vis à vis des parents employeurs car cela leur évite de devoir chercher une solution de garde transitoire.

A quel rythme suivez-vous les formations ? Et comment les choisissez-vous ?

Je suis une formation environ tous les 2 ans ; maintenant que la démarche est simplifiée et que les formations sont également accessibles à distance je pense en faire au moins une par an voire plus. Je choisis mes formations par le biais du Ripame qui nous envoie régulièrement le catalogue des formations disponibles dans le secteur. Je fais les formations qui me permettent d'évoluer dans ma pratique en m'apportant de nouvelles compétences, mais également qui permettent de consolider mes acquis.

En quoi est-ce important pour vous de poursuivre ces formations tout au long de votre carrière ?

Nous travaillons seules à notre domicile, poursuivre ces formations est aussi une façon de prendre du temps pour soi, de rencontrer et d'échanger avec d'autres assistantes maternelles.

Les formations permettent d'enrichir ses connaissances et de perfectionner ses acquis, et cela permet aussi de se remettre parfois en question et d'évoluer dans ses pratiques.

Je trouve qu'avoir accès à la formation continue est un atout de professionnalisation du métier d'assistante maternelle avec les certifications que cela nous apporte. Cela nous valorise en tant que vraie professionnelle de la petite enfance. Il est à mes yeux important de se former tout au long de sa carrière comme on peut le faire dans tout autre profession.

Quel(s) conseil(s) pourriez-vous donner aux collègues qui n'osent pas franchir le pas ?

Je leur dirai de ne pas hésiter ! Les démarches sont très accessibles et facilitées ; les parents employeurs sont généralement rassurés de voir que leur assistante maternelle est formée.

Les formations se font dans un cadre sympathique, nous y rencontrons d'autres assistantes maternelles, c'est l'occasion de pouvoir échanger sur notre profession.

De plus dans le cadre de la formation continue, ces dernières sont entièrement financées, les frais sont totalement pris en charge, notre salaire est maintenu ou nous recevons une allocation de formation, alors pourquoi s'en priver !



PROCHAINES FORMATIONS SUR LE TERRITOIRE

- « Parler avec un mot et un signe -niveau 2 »

> Saint-Aubin-du-Cormier
> 3 et 17 avril,
avec Bretagne Compétences

- Recyclage « SST »
(Sauveteur secouriste du Travail)

> Liffré, le vendredi 11 juin,
avec Agora Services

Si vous êtes intéressée par l'une de ces formations, n'hésitez pas à vous inscrire directement auprès des organismes de formation.

Nous sommes à votre écoute pour recenser vos souhaits de formation. Si plusieurs assistants maternels ont le même projet, nous pouvons constituer un groupe sur notre territoire.



Zoom sur la formation SST (Sauveteur secouriste du Travail)

Il y a actuellement un groupe qui se constitue : la formation se déroulerait en octobre, sur un vendredi et un samedi. Cette formation nécessite un groupe de 10 assistants maternelles. Nous attirons votre vigilance sur le fait que tout désistement au dernier moment entraîne l'annulation de la formation.

Date limite : 1^{er} juin 2021

>>> Au regard du contexte sanitaire, un plus grand choix de formations à distance est proposé, et permet à l'assistant maternel de suivre la formation depuis son domicile.

Retour sur...

9

la visio-conférence

VIVRE AU TEMPS DU CORONAVIRUS

Animée par Delphine Théaudin (psychologue clinicienne) le 20 janvier, la visio-conférence a permis à une trentaine de personnes (parents, assistantes maternelles) d'échanger et d'avoir des éléments de compréhension sur ce qui se passe pour chacun d'entre nous, dans ce contexte particulier. La crise sanitaire est venue provoquer des choses, de manière individuelle et collective. Tout le monde ne réagit pas de la même façon : ce n'est ni mieux ni moins bien, c'est juste différent.

Dans cette situation, la nécessité de se réadapter est présente, cela peut prendre du temps, et se faire avec parfois du stress. La situation est contraignante, désagréable, mais n'est pas forcément mauvaise. Le stress permet de nous défendre, nous protéger en faisant appel à nos ressources intérieures : attention plus fine, concentration, capacité d'éveil ou à évaluer la situation...

Il nous pousse à agir. Mais quand le stress déborde et ne nous permet plus de faire face, certains symptômes peuvent apparaître : hyperémotivité, maux de tête, insomnie, difficultés de concentration...

Les enfants, très sensibles aux changements, ont aussi d'excellentes compétences d'adaptation. Ayant un rapport au temps très différent du nôtre (vision à court-terme), ils ont besoin de rituels et d'habitudes pour structurer le temps. A l'âge de 3-6 ans, ils n'ont pas la capacité de se représenter ce que veut dire « 4 semaines ». La notion du temps se met en place jusqu'à 10-12 ans. Les rituels vont participer à l'équilibre familial.

Le visage est l'outil principal de communication, et le miroir de nos émotions. Avec le port du masque, il est important d'accentuer le regard, et les intonations.

L'enfant perçoit les émotions plus finement que les adultes, et sont dépendants des émotions des adultes référents.

Ils ont un fort besoin d'exploration et de vivre de nouvelles expériences. Ils sont très créatifs, et ont un imaginaire débordant pour trouver des idées, découvrir de nouvelles façons de faire (ex : calendrier pour barrer la journée passée ou y noter le moment sympa de la journée pour amener une touche positive).

Quelques pistes pour accompagner les enfants :

- Accepter leurs émotions
- Ne pas les surprotéger
- Se faire confiance et leur faire confiance
- Valoriser la mise en place des gestes barrières
- Veiller à les préserver de nos angoisses d'adulte
- Observer et être attentif à leurs comportements (pas que les mots)

Pendant le confinement, les adultes ont dû multiplier les costumes (parent, enseignant, télétravailleur...). Cette situation a pu entraîner des conflits, pas toujours destructeurs ou dangereux, mais ils font partie de la relation. La gestion du conflit n'est pas toujours simple : il est alors intéressant de s'interroger sur soi (comment je gère le conflit ? quel est mon besoin ?). Prenez le temps de vous aménager des temps, et des espaces pour vous, où chaque membre de la famille vaque à ses occupations. S'écouter et se recentrer sur ses besoins est nécessaire.

Restons optimistes : c'est l'un des piliers de la résilience (capacité à réussir à vivre et à se développer positivement, en dépit du stress). N'hésitez pas à faire des projets... même petits, car comme le disait George Sand : « *Tout s'arrange sous l'influence d'une pensée riante et optimiste* ».



Les différents **MODES D'ACCUEIL**

Le Ripame de Liffré-Cormier Communauté informe, parents et futurs parents, sur les différents modes d'accueil pour leur enfant, qu'il soit collectif ou individuel.



Assistantes maternelles

Professionnelles de la petite enfance agréées par le Département, elles accueillent les enfants à leur domicile. En optant pour ce mode d'accueil, les parents deviennent parents-employeurs et signent un contrat de travail avec l'assistante maternelle.

Capacité d'accueil : **875 places**, par les 270 assistantes maternelles agréés et en activité sur les 9 communes.



Multi-accueils

Chaque structure permet d'accueillir 20 enfants, accompagnés tout au long de la journée par une équipe pluridisciplinaire (éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, auxiliaire petite enfance ...).

Ouverts du lundi au vendredi.
Capacité d'accueil : **60 places** dans les 3 multi-accueils.



MAM

(Maison d'Assistantes Maternelles)

Parmi les assistantes maternelles agréées, certaines ont choisi de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés « Maisons d'assistantes maternelles » (Mam).
Capacité d'accueil : **46 places** (parmi les 875 places) dans les 3 MAM du territoire.



Micro-crèche

Le fonctionnement des 3 micro-crèches est similaire à celui des multi-accueils. La différence est dans la capacité d'accueil : 10 enfants.

Capacité d'accueil : **30 places**



Garde à domicile

Une personne salariée vient garder le ou les enfant(s) au domicile familial.



Haltes garderies

L'accueil en halte-garderie est assuré à raison de quelques matinées ou journées par semaine. Il s'agit d'un accompagnement pour concilier l'épanouissement personnel et la vie parentale.

Capacité d'accueil : **40 places**

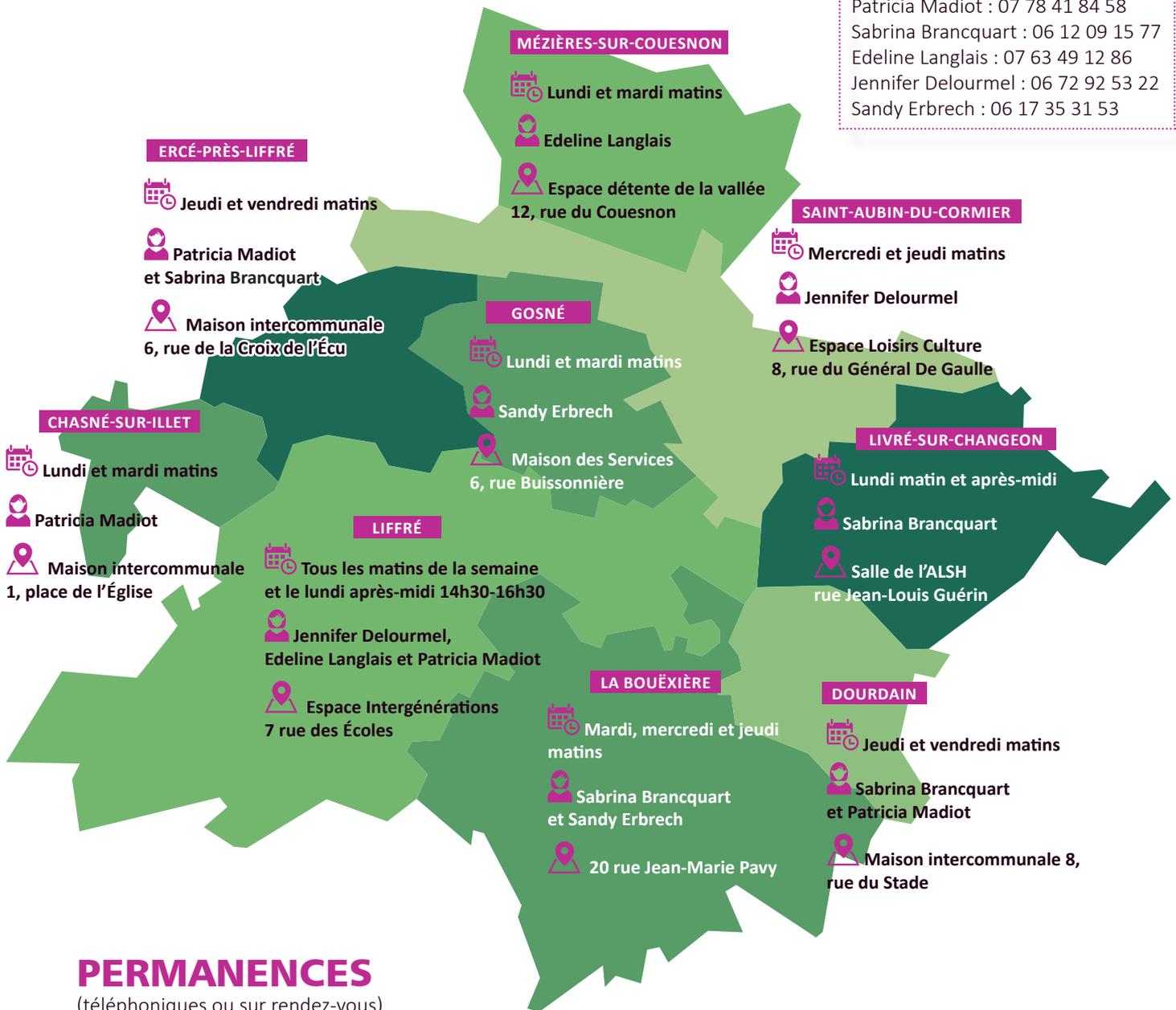


Les ESPACES JEUX

Les temps d'ouverture sur chaque commune en matinée : 9h30-11h30 (sauf précisions)

Pour contacter les professionnelles

Patricia Madiot : 07 78 41 84 58
 Sabrina Brancquart : 06 12 09 15 77
 Edeline Langlais : 07 63 49 12 86
 Jennifer Delourmel : 06 72 92 53 22
 Sandy Erbrech : 06 17 35 31 53



PERMANENCES

(téléphoniques ou sur rendez-vous)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		9H/12H30 En fonction de la demande : Chasné-sur-Illet, Ercé-près-Liffré, Dourdain ou Saint-Aubin-du-Cormier		
13H30/19H Saint-Aubin-du-Cormier		13H30/19H Liffré	13H30/19H Liffré	13H30/16H30 La Bouëxière